



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

Toute personne licenciée au BUHL (ainsi que ses parents pour les joueurs mineurs) s'engage à respecter le règlement intérieur suivant :

## LES ENTRAÎNEMENTS

### PRÉSENCE DES JOUEURS ET JOEUSES

Chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements. Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu.

### HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe. De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent(e) à l'heure du début de l'entraînement avec une tenue de sport adaptée.

### INSTALLATIONS SPORTIVES

L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur ou d'un responsable club. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.

Nous sommes tous responsables de la propreté des locaux et du respect de ceux-ci.

### MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT

Chaque licencié(e), en plus de sa tenue sportive, se munira d'une gourde ou d'une bouteille d'eau afin de se désaltérer. Il est demandé d'en être équipé également durant les compétitions.

Le matériel d'entraînement mis à disposition des joueurs/joueuses est la propriété du club, nous vous demandons d'en prendre soin.

## LES MATCHS

### LA TENUE DE JEU

Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé.

### PRÉSENCES AUX MATCHS

La présence aux compétitions est obligatoire pour une équipe qui est engagée en championnat. Dans un souci de respect, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. L'entraîneur établit la liste des joueurs/joueuses sélectionné(e)s pour le match du week-end.

### ARBITRAGE ET TENUE DES TABLES DE MARQUE

L'arbitre et la table de marque font partie intégrante du basket.

#### **Sans eux pas de match.**

Chaque licencié(e) sera sollicité(e) pour quelques tables de marque et arbitrages, ceci faisant partie de l'apprentissage des règles du jeu.

Un planning sera établi et consultable sur le site internet. En cas d'empêchement, le/la joueur/joueuse est chargé(e) lui/elle-même de se faire remplacer et de prévenir le club.

## MATCHS À L'EXTÉRIEUR

Les parents des joueurs/joueuses sont sollicités pour assurer le transport des membres de l'équipe. Le planning des voitures accompagnatrices sera établi par l'entraîneur (ou le parent référent), suivi et respecté par les parents. Chaque famille doit se faire remplacer en cas d'indisponibilité.

Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitation de vitesse, port des ceintures de sécurité, nombre de passagers, obligation d'assurance, validité du permis...).

## MATCHS À DOMICILE

Lors des matchs à domicile, les parents sont sollicités pour amener des gâteaux et tenir la buvette pendant le match de leur enfant. La boisson est fournie par le club.

Ils sont aussi là pour assurer un bon accueil aux équipes adversaires, les diriger vers les vestiaires et leur servir la collation d'après match.

## DIVERS

### MÉDICAL

J'autorise les dirigeants ou accompagnateurs du club, et en donne décharge, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de malaise ou d'accident au cours des entraînements, trajets ou matchs, et à faire donner tous les soins ou pratiquer toute intervention chirurgicale qui serait décidée par le corps médical

### MANIFESTATIONS

Les joueurs/joueuses et les parents seront sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par le BUHL.

### RÔLE DES PARENTS RÉFÉRENTS

Chaque équipe désigne un parent référent en début de saison. Le parent référent de l'équipe est le relais de l'entraîneur auprès des autres parents mais aussi le relais des autres parents auprès de l'entraîneur et des membres du bureau.

Le parent référent de l'équipe gère les plannings des tours de lavage des tenues de match mais aussi des déplacements de l'équipe. Le parent référent de l'équipe assure la communication aux autres parents des événements organisés par le club.

Chaque parent de l'équipe s'engage à respecter le rôle et le travail de son parent référent afin de faciliter la bonne entente et le bon fonctionnement interne de l'équipe.

### RESPECT DES CHOIX DES DIRIGEANTS

Les parents et joueurs/joueuses s'engagent à respecter les options sportives prises par les cadres techniques pour l'ensemble de la saison ou pour un match. Lors des matchs, laisser l'entraîneur opérer seul sur le banc et respecter ses choix. Et bien sûr garder un esprit sportif.

### RESPECT DES AUTRES

Les joueurs/joueuses, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants du club mais aussi les adversaires.

### SANCTIONS

Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Tout avertissement ou exclusion pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces ou brutalités envers les arbitres, officiels, joueurs, entraîneurs, dirigeants ou spectateurs entraînera des sanctions internes.

**Fautes techniques, disqualifiantes et amendes** : Tout(e) joueur/joueuse, entraîneur ou parent se voyant sanctionné(e), au cours de la saison, d'une faute technique ou d'une faute disqualifiante payante devra rembourser l'ensemble des frais relatifs à cette sanction (Amende Faute technique ou disqualifiante, Frais de dossier) réclamés par le comité du Rhône de basket-ball ou la ligue du lyonnais.

En fonction de la gravité de l'acte ou en cas de récidive, le bureau pourra décider d'une mise à pied ou d'un renvoi du licencié sans aucun remboursement. Le licencié(e) sera prévenu(e) par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Dégradation** : Tout licencié(e) qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition ferait l'objet de sanctions décidées par le bureau (remboursement, mise à pied).

#### **HYGIÈNE**

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match. Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.

#### **VOLS**

Le BUHL décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

#### **DROIT À L'IMAGE**

Les parents autorisent la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle pourrait apparaître votre/vos enfant(s) et/ou vous-mêmes, ceci sur différents supports du club.

Cette autorisation peut-être révoquée par l'intéressé à tout moment par courrier adressé au Président du BUHL.

#### **Pole Présidence**

GRANGE E.  
PONCET S.

#### **Le/la licencié(e)**

Acceptation du règlement au travers de la validation de la licence sur e-licence (pour les mineurs, acceptation par les Parents)